

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00194 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation d'habitat « Les clos mignons » à Donges SPL SONADEV Territoires Publics - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation d'habitat « Les clos mignons » à Donges SPL SONADEV Territoires Publics - Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 15 mars 2016, la CARENE a autorisé la signature du traité de concession confiant à la SPL SONADEV Territoires Publics l'opération d'aménagement Les Clos Mignons, situé à Donges, permettant la création d'une zone à vocation d'habitat sur une superficie de 1,5 ha.

Le programme prévoit la construction d'une quarantaine de logements dont 50% de logements sociaux et 50 % de logements en accession à la propriété sous la forme de maisons individuelles. La date d'échéance a été portée au 17 mars 2024.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Conseil d'Administration de la SPL SONADEV Territoires Publics du 13 mai 2020 a arrêté le compte rendu d'activités de l'année 2019, d'où il ressort que :

- Les dépenses réalisées durant l'exercice 2019 s'élèvent à 91 K€ (études, honoraires, développements techniques et rémunération de l'aménageur). Le foncier est intégralement maîtrisé.
- Les recettes sont constatées pour 126 K€ (57 K€ de cessions et 69 K€ de participations).

Avec 1 203 K€ HT, le bilan prévisionnel diminue de 4 K€ HT (ajustement sur travaux et rémunération). Les recettes s'ajustent en conséquence (baisse participation Enedis).

L'exercice 2020 prévoit 79 K€ de dépenses (aménagement de la rue principale). Les prévisions de recettes sont prudentes pour 2020 avec 82 K€ correspondant à la vente de trois lots.

La convention d'avance de 850 K€ signée en 2017 n'a pas été sollicitée en 2019. 750 K€ étaient déjà mobilisés. Les remboursements sont de 100 K€ pour 2020 et 2021, puis 550 K€ après 2021.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par la SPL SONADEV Territoires Publics en mai 2020,
- approuve les cessions et acquisitions réalisées au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles figurent en annexe au compte rendu de concession.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales